



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 juin 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 juin 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2003

**Autorisation de vendre les valeurs mobilières dans le cadre du legs
GAYRAL**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Jeanine BIMES.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL
Madame BILLY ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire, est excusée pour cette délibération ainsi que Monsieur LAMARQUE qui lui avait donné pouvoir.

Urbanisme & Affaires Immobilières**Autorisation de vendre les valeurs mobilières dans le cadre du legs GAYRAL**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort, dans une délibération en date du 15 octobre 2002, a accepté le legs de Madame Gayral.

L'ordonnance d'envoi en possession en date du 18 mars 2003, déposée au rang des minutes de Maître Cazenave, exécuteur testamentaire, en date du 17 avril 2003, confère à la Ville de Niort la jouissance et la disposition des biens mobiliers et immobiliers composant l'actif de la succession.

Dans le cadre de la levée des scellés à la Banque de France ainsi qu'au domicile de Madame Gayral, une prisée concernant les biens et objets mobiliers et meubles meublants dépendant de la succession sera effectuée par un Commissaire Priseur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider de mettre en vente les biens mobiliers et les affaires personnelles de Madame Gayral par un commissaire priseur ; les recettes et les dépenses en résultant (frais, émoluments du Commissaire-priseur, taxes diverses) seront imputées au budget principal ;

- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à cette vente.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)